



1) Compétitions

- **La programmation des rencontres (article 31 des RG) :**

Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

[> Télécharger : les Règlements Généraux de la LAuRAFoot](#)

1) Compétitions



Horaire légal	Niveau Catégorie	samedi	dimanche
Seniors masculins	R1	18h00	
	R2 / R3		15h00
Seniors féminines	R1F / R2F		15h00
Jeunes féminines et masculins	U14 à U20		13h00

1) Compétitions



Horaire autorisé	Niveau Catégorie	samedi	dimanche
Seniors masculins	R1	entre* 18h00 et 20h00 (si éclairage minimum E5)	14h30 ou 15h00
	R2 / R3	entre* 19h00 et 20h00 (si éclairage minimum E6)	14h30 entre* 12h30 et 13h00 (en lever de rideau)
Seniors féminines	R1F / R2F		14h30 entre* 12h30 et 13h00 (en lever de rideau)
	R1F	entre* 18h00 et 20h00 (si éclairage minimum E6)	
	R2F	entre* 19h00 et 20h00 (si éclairage minimum E6)	
Jeunes féminines et masculins	U14-U20 (tous niveaux)	entre* 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E6 en cas de nécessité d'éclairage)	entre* 12h30 et 15h

(*) par pas de 30 minutes, NB : Dans le cas d'une distance supérieure de 200 Kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.



1) Compétitions

3 périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre :
 - accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre :
 - accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

- **Période ROUGE** : Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci :
 - modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

1) Compétitions



Exemple : match le samedi 19 ou dimanche 20

Jusqu'au lundi 7 à 18h00	Jusqu'au lundi 14 à 18h00	À partir du lundi 14 à 18h00 jusqu'au match du 19 ou 20
Période verte	Période orange	Période rouge
Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre	Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre	Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci
> accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.	> accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.	> modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions



1) Compétitions

Futsal : dispositions particulières

Futsal	Niveau	Samedi	Dimanche
Horaire légal	R1 / R2	14h à 20h (*)	15h00 à 18h00 (*)

* proposé par le club lors de l'engagement de l'équipe et validé par la CR Sportive (en l'absence de proposition du club, le match sera programmé par défaut le samedi à 18h)

Toutefois, **après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée** au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. **La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00** qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive).

Exemple : match le samedi 9 septembre, la demande de modification de programmation est à transmettre, avec l'accord écrit des 2 clubs, avant le lundi 4 septembre, 18h (= 6 jours avant le dimanche de la rencontre)

A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.

A titre exceptionnel, la rencontre pourra être déplacée le vendredi entre 20h00 et 22h00 à deux conditions :

- qu'il y ait au maximum 100 kms entre les sièges des deux clubs.
- qu'il y ait accord des deux clubs.

> Télécharger : règlements généraux de la LAuRAFoot (section 4 : championnats régionaux futsal, page 65 à 72)



1) Compétitions

- **Joindre un officiel :**

La liste des officiels (arbitres et délégués) de la saison est disponible pour les clubs **uniquement sur l'interface "[footclubs](#)"** (authentification nécessaire avec identifiant et mot de passe).

Pour accéder et télécharger cette liste (régulièrement mise à jour), le Pôle Compétitions invite les responsables des clubs à se connecter à [footclubs](#) et à suivre les indications suivantes :

- 1) sur la partie gauche : menu/organisation/centres de gestion, cliquez sur le nombre de documents disponibles en bout de ligne « Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ».
- 2) sélectionnez : "Compétitions : liste des officiels 2023-2024" (le téléchargement peut parfois prendre du temps)

> Voir notre article : [Où trouver la liste des officiels](#)